Image not found or type unknown

Nationalite Francaise algerien ne au maroc avant 1962

Par **rahli mustapha**, le **23/05/2018** à **04:31**

bonjour ,
mon père est né au Maroc en 1953 , sur son acte de naissance de Nantes 2018, sur l’acte de naissance intégrale délivre au Maroc 2018 c'est marqué nationalité français et aussi de parents français ,et que son père est décédé en Maroc 1954 est sur son acte de décès de Nantes et de Maroc porte la motion décédé français a-t-il droit à la nationalité française !!!!!

Par **youris**, le **20/06/2018** à **11:57**

Bonjour,
être né français, ne signifie pas que votre père ait conservé la nationalité française, il doit faire une demande de certificat de nationalité française,
S'il a résidé à l'étranger pendant plus de 50 ans, il devra prouver avoir eu la possession d'état de français (article 30-3 du code civil).
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés